

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 18 novembre 2025, à 18 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M^{me} Élise Paquette, conseillère, district numéro 4
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6
M. Richard Levesque, conseiller, district numéro 7
M. Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions aux moments prévus à cette fin. La séance est également en diffusion sur le web via le lien de diffusion du logiciel Teams. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville avant 10 h 30 ce jour, ou dans la section *Question/Réponse* du logiciel Teams tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse pour être adressée lors des périodes de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir une réponse.

2025-560

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT

Les listes suivantes sont déposées :

- la liste des chèques et dépôts émis du 6 septembre au 10 novembre 2025 pour un montant de 5 028 661,36 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 6 septembre au 10 novembre 2025 pour un montant de 2 645 296,00 \$;
- la liste des débits institutionnels du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025 pour un montant de 2 231 365,01 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025 pour un montant 1 301 579,43 \$;
- la liste des ententes au 11 novembre 2025.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N^o 2025-743 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

La liste des personnes engagées ou ayant complété la période de probation du 2 octobre au 18 novembre 2025 est déposée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2025-561

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 2 OCTOBRE 2025 — RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 2 octobre 2025.

2025-562

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 19 NOVEMBRE 2025 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET
ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 19 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2025-408** Entente entre la Ville de Québec et *Industries Toromont ltée (Toromont Cat)* pour le service de réparation d'équipements de génie civil incluant les pièces chez le concessionnaire du fabricant Caterpillar (Dossier 93503)
- AP2025-410** Entente entre la Ville de Québec et l'*École Polytechnique de Montréal* pour des services professionnels – Chaire de recherche sur l'évaluation et la mise en œuvre de la durabilité en transport (Dossier 94146)
- AP2025-418** Entente entre la Ville de Québec et *Siemens Canada Limited* relativement à l'inspection et à l'entretien préventif et correctif des systèmes d'incendie – Service du traitement des eaux (Dossier 94156)
- AP2025-427** Contrat pour l'entretien et le soutien du logiciel *TFP* (Dossier 94206)
- AP2025-430** Adjudication de contrats pour l'installation et la réparation des abris temporaires et permanents (Appel d'offres public 94068)
- AP2025-441** Adjudication d'un contrat de services professionnels en ingénierie spécialité laboratoire – Contrôle de la qualité des matériaux, études géotechniques, environnementales et expertises sur les structures de béton – Divers projets (Appel d'offres public 93930)
- AP2025-443** Contrat pour la maintenance et le soutien à l'utilisation du progiciel de paie et de gestion des ressources humaines (VIP) (Dossier 94356)
- DE2025-244** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 890 399 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-271** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 943 675 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-277** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 943 676 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-432** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 471 222 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) — Arrondissement de La Cité-Limoilou

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025 (SUITE)

- DE2025-434** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 315 374 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-435** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 941 045 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-436** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 569 750 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-438** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 583 603 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-439** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et d'une servitude situés en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connus et désignés comme étant le lot 6 664 700 du cadastre du Québec, ainsi qu'une partie du lot 6 664 701 du même cadastre, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) — Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- DE2025-440** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 570 044 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-443** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 570 222 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- FN2025-052** Mesure d'allègement en lien avec le traitement comptable des effets de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*
- IN2025-011** Approbation de la programmation de travaux n° 2 et autorisation de son envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation — *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ) pour les années 2024-2028
- DE2025-255** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 338 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-263** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant le lot 1 940 421 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-264** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'immeubles situés en bordure de la 1^{re} Avenue, connus et désignés comme étant le lot 1 051 876, ainsi qu'une partie des lots 1 035 682 et 6 120 538 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025 (SUITE)

structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou

- DE2025-265** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant le lot 1 943 609 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-266** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant le lot 1 943 610 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-267** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant le lot 2 228 721 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-270** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 943 617 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-272** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 943 589 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2025-437** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 583 604 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DG2025-059** Désignation de membres au sein du conseil d'administration du *Réseau de transport de la Capitale*
- PA2025-194** Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de tramway relativement à plusieurs dispositions*, R.A.V.Q. 1803
- PA2025-194** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de tramway relativement à plusieurs dispositions*, R.A.V.Q. 1803

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2025-433** Contrat pour le soutien et l'entretien annuel des logiciels et des progiciels *Unicité*, *Constat Express* et *Genero* (Dossier 94259)
- AP2025-453** Entente entre la Ville de Québec et *Siemens Canada Limited* relativement à l'inspection et à l'entretien préventif et correctif des systèmes d'incendie – Complexe de valorisation énergétique (Dossier 94418)
- DE2025-212** Entente entre la Ville de Québec et *Fabrique Manic inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Capitale-Productivité* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2030*, pour réaliser le projet *Implantation d'équipements automatisés afin de soutenir la croissance*
- DE2025-378** Entente entre la Ville de Québec et *Distillerie Arsenal inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Capitale-Productivité* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2030*, pour réaliser le projet *Production d'alcool neutre 100 % québécois*

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025 (SUITE)

- DE2025-392** Entente entre la Ville de Québec et *Métal CDR inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Capitale-Productivité* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2030*, pour réaliser le projet *Démarrage d'une entreprise innovante dans le secteur manufacturier : Métal CDR*
- DE2025-394** Entente entre la Ville de Québec et *Arlyx Technologies inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Capitale-Innovation* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2030*, pour réaliser le projet *Test du véhicule autonome utilitaire en situation réelle et démarrage de l'entreprise*
- DE2025-410** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de Saint-Vincent de Paul de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* du *Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Agrandissement des locaux de l'organisme : un carrefour solidaire pour l'inclusion sociale et l'économie circulaire*
- DE2025-411** Entente entre la Ville de Québec et la *CDÉC de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2030*, pour réaliser le projet *Accompagnement des entreprises d'économie sociale en 2026 et 2027*
- DE2025-419** Entente entre la Ville de Québec et *GIT Société inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* du *Fonds région et ruralité*, pour réaliser le projet *Expérience en action – phase 2 – service de jumelage*
- DE2025-423** Entente entre la Ville de Québec et l'*Atelier de préparation à l'emploi (A.P.E.) inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* du *Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Ensemble vers l'emploi — phase 2*
- DG2025-060** Nomination de deux administrateurs au sein du conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- DG2025-076** Nomination de monsieur le conseiller Éric Courtemanche Baril au sein du conseil d'administration du *Conseil de bassin de la rivière Beauport*
- DG2025-079** Nomination de deux administrateurs au sein du conseil d'administration de l'*Office municipal d'habitation de Québec*
- DG2025-086** Nomination d'un membre pour siéger au *Forum des élus de la Capitale-Nationale*
- DG2025-087** Nomination de membres du conseil de la ville pour siéger à la *Commission consultative pour la qualité de l'air*
- IN2025-010** Dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de remplacement du ponceau S4264 (S0896), situé sur le *Corridor des Cheminots*, au volet 2 du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année financière gouvernementale 2026-2027 (POA200778)
- LS2025-158** Entente entre la Ville de Québec et *Les YMCA du Québec*, relative au versement d'un soutien financier pour les années 2025, 2026 et 2027
- OM2025-004** Renouvellement du mandat d'une administratrice au sein du conseil d'administration de l'*Office municipal d'habitation de Québec*
- PA2025-188** Appui au projet *Restauration des fonctions écologiques du tributaire 7 pour la santé du lac Saint-Augustin de l'Organisme des bassins versants de la Capitale*, pour le dépôt d'une demande d'aide financière

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025 (SUITE)

au *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques* en vue de sa réalisation

- PA2025-236** Désapprobation des règlements N° 2025-748 de zonage, N° 2025-749 de lotissement et N° 2025-752 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins d'analyse de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*
- PA2025-237** Approbation des règlements N° 2025-750 de construction, N° 2025-753 sur les dérogations mineures, N° 2025-754 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et N° 2025-755 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins d'analyse de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*
- PA2025-239** Amendement à l'entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative d'habitation Les Flots Tranquilles*, relative au versement d'une aide financière sous forme de prêt pour l'acquisition d'immeubles situés sur les rues Bourdages, Isabelle-Aubert et Marie-Brière, à des fins de logement social et abordable
- PA2025-240** Acquisition à des fins de logement social et/ou abordable, par l'exercice d'un droit de préemption, d'un immeuble situé au 1075, 18^e Rue, identifié comme étant les lots 1 316 476 et 1 316 478 du cadastre du Québec — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- TM2025-324** Dépôt de la demande d'aide financière pour des projets de cheminements scolaires et de cheminements piétonniers dans la continuité du déploiement de la *Stratégie de sécurité routière*, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année financière 2026-2027
- DE2025-399** Avenant à l'entente intervenue le 5 mars 2025 entre la Ville de Québec et *2300 Estimauville S.E.C.*, afin de modifier la date de fin du projet *Reprise et mise à niveau de laboratoires en sciences de la vie sur D'Estimauville*
- DE2025-402** Entente entre la Ville de Québec et *Développement Côte-de-Beaupré*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Ententes sectorielles de développement local et régional du Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Espace PME Innovation 2025-2027*
- DG2025-067** Nomination de membres à la commission d'ExpoCité
- PA2025-199** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'élaboration et de mise en œuvre d'une gestion des milieux humides et hydriques et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1807, et dépôt du projet de règlement
- PA2025-199** Appropriation d'un montant de 95 500 \$ à même le fonds général

DE donner au conseiller du district numéro 2, M. Jean Simard l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-563

CONSEIL — RECOMMANDATION D'UNE DÉSIGNATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE (RTC)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 9 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), le conseil d'administration de la Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale) se compose de douze membres désignés par le conseil d'agglomération de Québec;

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE parmi ces membres, neuf sont désignés parmi les membres du conseil ordinaire de la Ville de Québec et ceux des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'agglomération de Québec;

CONSIDÉRANT QU'en 2021 il a été convenu qu'un membre du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures soit désigné au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale;

CONSIDÉRANT QUE c'est le conseiller municipal Jean Simard qui assume ce mandat depuis 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE recommander au conseil d'agglomération de Québec de désigner M. Jean Simard, conseiller du district numéro 2 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme membre du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2025-564

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, joint au sommaire;

QUE les séances du conseil aient lieu à 18 h 30, à la salle du conseil, à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-565

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — DEMANDE D'AUTORISATION D'ÉLIMINATION DE CERTAINS DOSSIERS MUNICIPAUX ET DE BOÎTES D'ARCHIVES INACTIFS AUPRÈS DE LA BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (BANQ)

CONSIDÉRANT le contrat découlant de la demande de prix n° DP-2025-028 visant la numérisation de certains dossiers municipaux et de boîtes d'archives par Les Entreprises Numeriz inc.;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Numeriz inc. a fourni la procédure de numérisation qu'elle a utilisée pour les dossiers qu'elle devait numériser pour la Ville, qu'elle confirme s'être appuyée en tous points sur les méthodes et recommandations en matière d'intégrité des documents de la Bibliothèque des Archives nationales du Québec (ci-après la « BANQ ») et qu'elle les respecte;

CONSIDÉRANT QUE la Ville affirme que le projet de numérisation des documents inactifs, joint au sommaire, a été réalisé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports, conformément aux prescriptions de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (LCCJTI);

CONSIDÉRANT QUE la Ville affirme que le projet de numérisation des documents inactifs a été réalisé en conformité avec les recommandations de BAnQ en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville affirme avoir effectué une analyse de ses documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit recevoir l'autorisation de la BAnQ afin de pouvoir détruire les documents inactifs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville affirme disposer des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville affirme favoriser l'accessibilité à ses archives, quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la *Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics*;

CONSIDÉRANT QU'une description sommaire des documents inactifs à éliminer est annexée à la présente résolution (voir le formulaire de demande de destruction);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7
ET RÉSOLU :

D'autoriser la greffière, ou son remplaçant, à demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs sources pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-566

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-567

TRÉSORERIE — ADJUDICATION — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR TROIS EXERCICES FINANCIERS (2025 À 2027) — APO-2025-047

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2025-047 relatif à un contrat de services professionnels pour la nomination d'un vérificateur externe pour trois exercices financiers (2025 à 2027);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission et que suivant l'analyse de la conformité, elle a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE la soumission a été analysée par un comité de sélection selon un système de pondération et d'évaluation et qu'elle a obtenu le pointage intérimaire suffisant pour permettre l'ouverture de l'enveloppe de prix;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour la nomination d'un vérificateur externe pour trois exercices financiers (2025 à 2027), appel d'offres n° APO-2025-047, à Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 20099659 et selon les prix de sa soumission datée du 28 octobre 2025, pour un montant total de 165 000,00 \$, plus taxes;

DE prévoir les fonds requis sur le poste budgétaire 02-131-10-413 aux budgets 2026, 2027 et 2028.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-568

URBANISME — NOMINATIONS — COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Ville a constitué un Comité consultatif d'urbanisme (ci-après « Comité ») par l'adoption du *Règlement numéro REGVSAD-2006-005 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme* (ci-après le « Règlement »);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 du Règlement, le Comité se compose de neuf membres, que le maire est membre d'office et que les huit autres membres sont nommés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 du Règlement, au moins deux des membres nommés doivent être des membres du conseil municipal,

CONSIDÉRANT QUE les deux sièges réservés aux élus sont à pourvoir à la suite des élections municipales 2025;

CONSIDÉRANT QU'un membre a démissionné de son poste le 18 août 2025;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 9 du Règlement, la durée du mandat des membres est de deux ans à compter de la date de la résolution de nomination;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de deux autres membres est arrivé à échéance le 3 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7

ET RÉSOLU :

DE nommer les personnes suivantes, membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une période de deux ans à compter de la date de la présente résolution :

- M. Dominic Gagnon;
- Mme Marie-Josée Tardif;
- M. Rémi François;

DE nommer les membres du conseil municipal suivants comme membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une période de deux ans à compter de la date de la présente résolution :

- Mme Chantal Brochu, conseillère du district numéro 6, présidente;
- Mme Élise Paquette, conseillère du district numéro 4, vice-présidente.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2025-569

RESSOURCES HUMAINES — ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE AU TABAGISME POL-2025-039

CONSIDÉRANT QUE la *Politique relative au tabagisme POL-2025-039* a été rédigée afin de se conformer aux obligations de la Commission des normes, de l'équité, de la

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025 (SUITE)

santé et de la sécurité du travail (CNESST), et dans l'objectif d'uniformiser et d'encadrer les pratiques de gestion et de promouvoir de saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE confirmer que la *Politique relative au tabagisme POL-2025-039* est conforme aux obligations légales de l'employeur;

D'approuver la *Politique relative au tabagisme POL-2025-039*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-570

RESSOURCES HUMAINES — ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE AU TÉLÉTRAVAIL POL-2025-040

CONSIDÉRANT QUE la *Politique relative au télétravail POL-2025-040* a été rédigée afin de se conformer aux obligations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et dans l'objectif d'uniformiser et d'encadrer les pratiques de gestion;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE confirmer que la *Politique relative au télétravail POL-2025-040* est conforme aux obligations de l'employeur en matière de normes, d'équité, de santé et de sécurité du travail;

D'approuver la *Politique relative au télétravail POL-2025-040*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-571

LOISIRS, CULTURE ET RELATIONS CITOYENNES — PAIEMENT — CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY — ENTENTE DE LOCATION DES TERRAINS DU STADE LECLERC — SAISON ESTIVALE 2025 — CTR-2018-178

CONSIDÉRANT la résolution 2018-415 du 2 octobre 2018 autorisant le renouvellement d'une entente de location, laquelle est intervenue le 1^{er} janvier 2019 entre le Campus Notre-Dame-de-Foy et la Ville, portant sur les terrains du Stade Leclerc et se terminant le 31 décembre 2028;

CONSIDÉRANT QUE le Campus Notre-Dame-de-Foy a fait parvenir au Service des loisirs, de la culture et des relations citoyennes une facture datée du 16 octobre 2025, relativement aux réservations des terrains du Stade Leclerc pour la période du 12 mai au 20 juin 2025, soit une partie de la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs, de la culture et des relations citoyennes de procéder au paiement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 00050222, datée du 16 octobre 2025, d'un montant de 21 170,00 \$, plus taxes, au Campus Notre-Dame-de-Foy pour les réservations du Stade Leclerc par la Ville du 12 mai au 20 juin 2025, dans le cadre de l'entente de location en vigueur;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-715-10-511.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-572

LOISIRS, CULTURE ET RELATIONS CITOYENNES — PAIEMENT — SÉMINAIRE SAINT-FRANÇOIS — ENTENTE DE LOCATION POUR L'UTILISATION DU TERRAIN DE SOCCER NATUREL ET LOCATION DU TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE POUR LES ACTIVITÉS DU CLUB DE SOCCER TRIDENT — SAISON ESTIVALE 2025

CONSIDÉRANT la lettre d'entente annuelle signée le 2 juin 2025 par la Ville avec le Séminaire Saint-François, la Ville de Québec et le Club de soccer Trident pour l'utilisation en 2025 du terrain de soccer naturel et la location du terrain de soccer synthétique au Séminaire Saint-François pour la réalisation des activités du Club de soccer Trident;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et des relations citoyennes recommande le paiement de la facture émise par le Séminaire Saint-François, datée du 16 octobre 2025, pour la part payable par la Ville en vertu de la lettre d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'entériner la lettre d'entente annuelle avec la Ville de Québec, le Séminaire Saint-François et le Club de soccer Trident pour l'utilisation du terrain de soccer naturel et la location du terrain de soccer synthétique du Séminaire Saint-François pour la saison estivale 2025, le tout conformément à la lettre jointe au sommaire;

D'autoriser le paiement de la facture n° 690733, datée du 16 octobre 2025, d'un montant de 8 424,00 \$, plus taxes, au Séminaire Saint-François, conformément à la lettre d'entente précitée;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-715-10-512.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-573

TRAVAUX PUBLICS — TROISIÈME DEMANDE DE PROLONGATION D'ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX — PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL-VOLET SOUTIEN) — DOSSIER N° UGK24396 — PROJET : RÉAMÉNAGEMENT DES INTERSECTIONS DE LA ROUTE 138

CONSIDÉRANT la lettre d'annonce du 29 novembre 2022 accordant à la Ville une aide financière maximale de 2 048 256,00 \$ pour le projet de réaménagement des intersections de la Route 138, dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)*, volet Soutien, du ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après le « Ministère »);

CONSIDÉRANT QUE selon la convention d'aide financière, les travaux devaient être réalisés à l'intérieur d'une période de 12 mois à partir de la date d'attribution, sans quoi une demande de prolongation auprès du Ministère est nécessaire;

CONSIDÉRANT l'acceptation par le Ministère d'une deuxième demande de prolongation d'échéancier de réalisation des travaux, suivant la résolution 2024-478 du 17 septembre 2024, afin de terminer les travaux au plus tard le 29 novembre 2025, plutôt qu'au 29 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont partiellement terminés, et que les délais pour la fourniture des nouveaux lampadaires font en sorte que leur installation ne pourra être faite avant le printemps 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

APPUYÉ PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7
ET RÉSOLU :

DE réaffirmer l'engagement de la Ville à faire réaliser les travaux admissibles pour le projet de réaménagement de la Route 138 selon les modalités d'application en vigueur en vertu de la convention d'aide financière avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL), volet Soutien;

DE demander une nouvelle prolongation de délai dans la réalisation des travaux et de confirmer l'intention de terminer au plus tard le 29 novembre 2026;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-574

TRAVAUX PUBLICS — RAPPORT DE FIN DE TRAVAUX — PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) — VOLET 3 — ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS — ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* dans le cadre de la demande d'aide financière pour l'entretien de la Route verte et de ses embranchements;

CONSIDÉRANT QUE seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux préparatoires confirmés par le ministre des Transports et de la Mobilité durable sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 27 mai au 24 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville transmet au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes, ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- des photos des travaux réalisés;
- le résultat relatif aux indicateurs suivants : nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles, selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Cimon Boily, directeur du Service des travaux publics, est dûment autorisé à signer tout document à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-575

TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) —

**VOLET 3 — ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS
— ANNÉE 2026**

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*, volet 3, (ci-après le « Programme ») vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif, afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causés par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de la Route Verte et de ses embranchements sur le territoire de la Ville est admissible au Programme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est estimé à 19 000,00 \$, taxes nettes, et que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable est de 5 604,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*, volet 3, pour le projet d'entretien des 14,945 km de la Route Verte et de ses embranchements sur le territoire de la Ville;

DE confirmer avoir lu et compris les modalités d'application du Programme;

DE confirmer son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

DE certifier que M. Cimon Boily, directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, est dûment autorisé à signer tout document à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-576

**TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PROGRAMME
D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) —
VOLET 2 — RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE SUR LA RUE DE L'HÊTRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*, volet 2, (ci-après « le Programme ») vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif, afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme;

CONSIDÉRANT QUE le projet visant la réfection d'un segment de la piste cyclable et de trottoir sur la rue de l'Hêtrière est admissible au Programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est estimé à 352 346,00 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable est de 160 869,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*, volet 2, pour le projet visant la réfection d'un segment de la piste cyclable et de trottoir sur la rue de l'Hétrière;

DE confirmer avoir lu et compris les modalités d'application du Programme;

DE confirmer l'engagement de la Ville à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

DE certifier que M. Cimon Boily, directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, est dûment autorisé à signer tout document à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-577

TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) — VOLET 2 — RÉAMÉNAGEMENT DE LA VOIE CYCLABLE SUR LE CHEMIN DU LAC ET AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ À L'INTERSECTION DU CHEMIN DU LAC ET DE LA RUE ADRIENNE-CHOQUETTE

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*, volet 2, (ci-après « le Programme ») vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif, afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme;

CONSIDÉRANT QUE le projet visant le réaménagement de la voie cyclable sur le chemin du Lac, ainsi que l'amélioration de la sécurité à l'intersection du chemin du Lac et de la rue Adrienne-Choquette, est admissible au Programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est estimé à 388 572,00 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable est de 177 409,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*, volet 2, pour le projet visant le réaménagement de la voie cyclable sur le chemin du Lac, ainsi que l'amélioration de la sécurité à l'intersection du chemin du Lac et de la rue Adrienne-Choquette;

DE confirmer avoir lu et compris les modalités d'application du Programme;

DE confirmer l'engagement de la Ville à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

DE certifier que M. Cimon Boily, directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, est dûment autorisé à signer tout document à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-578

TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) — PROLONGATION DU LIEN CYCLABLE SUR LA RUE DES LANDES

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* (ci-après « le Programme ») vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme;

CONSIDÉRANT QUE le projet de prolongation du lien cyclable sur la rue des Landes, entre la rue du Sourcin et la rue Saint-Félix, est admissible au Programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est estimé à 147 574,00 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable est de 67 377,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un représentant à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour le projet de prolongation du lien cyclable sur la rue des Landes, entre la rue du Sourcin et la rue Saint-Félix au *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)*;

DE confirmer avoir lu et compris les modalités d'application du Programme;

DE confirmer son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

DE certifier que M. Cimon Boily, directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, est dûment autorisé à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-579

TRAVAUX PUBLICS — RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE — ROCHETTE EXCAVATION INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION DU DÉPÔT À NEIGE DE LA RUE HAMBOURG — APO-2023-068

CONSIDÉRANT la résolution 2023-492 du 10 octobre 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de construction pour la réfection du dépôt à neige de la rue Hambourg, à Rochette Excavation inc., appel d'offres n° APO-2023-068, pour une somme de 395 197,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-334 du 3 juin 2025 relative à la réception définitive des travaux, à l'exception de l'item « Pavage ESG-14 (70 mm) »;

CONSIDÉRANT la recommandation des travaux publics et de EMS Infrastructure inc., gestionnaire du projet, d'accepter définitivement les travaux restants, soit ceux relatifs à l'item « Pavage ESG-14 (70 mm) »;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de EMS Infrastructure inc. de libérer le solde de la retenue contractuelle toujours appliquée pour l'item précité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8
ET RÉSOLU :

D'accepter la réception définitive des travaux relatifs à l'item « Pavage ESG-14 (70 mm) », conformément à la lettre émise par la firme EMS Infrastructure inc. le 1^{er} octobre 2025, jointe au sommaire, et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à signer tout document requis à cette fin pour le contrat de construction pour la réfection du dépôt à neige de la rue Hambourg, appel d'offres n° APO-2024-068;

D'autoriser le paiement de la facture n° 134354, datée du 1^{er} octobre 2025, d'un montant de 91,37 \$, plus taxes, représentant la libération finale de la retenue contractuelle à Rochette Excavation inc. pour le contrat de construction pour la réfection du dépôt à neige de la rue Hambourg, appel d'offres n° APO-2024-068;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-580

TRAVAUX PUBLICS — RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE CONTRACTUELLE — ÉLECTRICITÉ ANDRÉ LANGEVIN INC. — CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS D'ÉCLAIRAGE AU PARC PLACE-PORTNEUF — APO-2025-004

CONSIDÉRANT la résolution 2025-231 du 15 avril 2025 relative à l'adjudication d'un contrat pour la fourniture et l'installation de nouveaux aménagements d'éclairage au parc Place-Portneuf à Électricité André Langevin inc., appel d'offres n° APO-2025-004, pour un montant de 172 900,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la visite d'inspection des travaux réalisée le 15 septembre 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la firme Ombrages, gestionnaire du projet, d'accepter provisoirement les travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter la réception provisoire des travaux en date du 15 septembre 2025, conformément au certificat émis par la firme Ombrages joint au sommaire, et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à signer tout document requis à cette fin, pour le contrat pour la fourniture et l'installation de nouveaux aménagements d'éclairage au parc Place-Portneuf, appel d'offres n° APO-2025-004;

D'autoriser la libération de 50 % de la retenue contractuelle, soit un montant de 8 669,75 \$, plus taxes, à Électricité Langevin inc. pour le contrat découlant de l'appel d'offres n° APO-2025-004;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-581

TRAVAUX PUBLICS — LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE — LIGNES MASKA (9254-8783 QUÉBEC INC.) — CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE MARQUAGE ANNUEL DES RUES, STATIONNEMENTS ET VOIES CYCLABLES POUR L'ANNÉE 2025 — APO-2025-007

CONSIDÉRANT la résolution 2025-156 du 18 mars 2025 relative à l'adjudication d'un contrat de services de travaux de marquage annuel des rues, stationnements et voies cyclables pour l'année 2025 à Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), appel d'offres n° APO-2025-007, pour un montant de 197 603,50 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de marquage sont terminés depuis le 27 juin 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de libérer la retenue contractuelle appliquée sur la facture n° 8219, émise par Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser la libération de la retenue contractuelle appliquée à la facture n° 8219, datée du 11 juillet 2025, d'un montant de 8 712,48 \$, plus taxes, à Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), pour le contrat de services pour les travaux de marquage annuel des rues, stationnements et voies cyclables pour l'année 2025, appel d'offres n° APO-2025-007;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-582

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT FINAL — EMS INFRASTRUCTURE INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE POUR L'ANNÉE 2024 — APO-2023-075

CONSIDÉRANT la résolution 2023-525 du 17 octobre 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2024 à EMS Infrastructure inc., appel d'offres n° APO-2023-075, pour un montant estimé de 464 619,75 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT le dépôt des derniers livrables par EMS Infrastructure inc., à la suite de la réception du rapport final de travaux le 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures M23-147-08 et M23-147-09, émises par EMS Infrastructure inc., et de libérer la retenue contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8
ET RÉSOLU :

D'approuver le paiement des factures n^{os} M23-147-08 et M23-147-09, datées du 17 avril et du 24 septembre 2025, d'un montant total de 1 431,00 \$, plus taxes, à EMS Infrastructure inc., pour le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2024, appel d'offres n^o APO-2023-075;

DE libérer les retenues contractuelles appliquées sur les décomptes 3 à 7, d'un montant total de 11 345,90 \$, plus taxes, pour le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2024, appel d'offres n^o APO-2023-075;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-01 et le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-583

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT FINAL — CAMIONS GLOBOCAM QUÉBEC ET LÉVIS INC. — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION SIX ROUES (4X4) PORTEUR ET TRACTEUR AVEC ÉQUIPEMENTS D'HIVER — APO-2024-041

CONSIDÉRANT la résolution 2024-585 du 5 novembre 2024 relative à l'adjudication du lot 1 du contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'un camion six roues (4X4) porteur et tracteur à Camions Globocam Québec et Lévis inc., appel d'offres n^o APO-2024-041, pour un montant de 191 000,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Camions Globocam Québec et Lévis inc. pour le camion et tracteur livrés le 6 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser un paiement de 191 000,00 \$, plus taxes, à Camions Globocam Québec et Lévis inc., pour le lot 1 du contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'un camion six roues (4X4) porteur et tracteur, appel d'offres n^o APO-2024-041;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-M-24-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-584

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N^o 7 — GFL ENVIRONMENTAL INC. — CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES — APO-2024-049

CONSIDÉRANT la résolution 2024-683 du 17 décembre 2024 relative à l'adjudication d'un contrat pour la collecte des matières résiduelles, à GFL Environmental inc., appel d'offres n^o APO-2024-049, pour un montant estimé de 4 610 219,50 \$, plus taxes, pour cinq ans;

CONSIDÉRANT les manquements observés lors des collectes de septembre 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics d'appliquer une retenue temporaire de 17 700,00 \$ sur la facturation de septembre 2025, conformément aux documents d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures émises par GFL Environmental inc. pour les collectes de septembre 2025, et d'y appliquer la retenue précitée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n^{os} N20020211126 et N20020211305, datées du 30 septembre 2025, d'un montant total de 75 783,74 \$, plus taxes, moins la pénalité temporaire de 17 700,00 \$, pour un montant total à payer de 58 083,74 \$, plus taxes, à GFL Environmental inc., pour le contrat de collecte des matières résiduelles, appel d'offres n^o APO-2024-049;

DE puiser les fonds requis sur les postes budgétaires suivants :

- 02-451-10-446 (ordures);
- 02-451-20-446 (encombrants).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-585

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT FINAL — LE GROUPE AGRITEX INC. —
CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE D'UN TRACTEUR
COMPACT AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT — APO-2025-006**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-115 du 18 février 2025 relative à l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'un tracteur compact avec équipements de déneigement à Le Groupe Agritex inc., appel d'offres n^o APO-2025-006, pour un montant de 119 408,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT qu'une partie des biens prévus au contrat avait déjà été livrée le 22 mai 2025, soit le tracteur compact 4x4 et le souffleur frontal, et que le paiement lié à ces items a été approuvé suivant la résolution 2025-484 du 26 août 2025;

CONSIDÉRANT la livraison le 7 octobre 2025 de l'item restant, soit la grappe hydraulique arrière;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture n^o 1559393, émise par Le Groupe Agritex inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6
APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n^o 1559393, datée du 7 octobre 2025, d'un montant de 8 500,00 \$, plus taxes, à Le Groupe Agritex inc., pour le contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'un tracteur compact avec équipements de déneigement, appel d'offres n^o APO-2025-006;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-M-25-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-586

**TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT, RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX
ET LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE CONTRACTUELLE — GROUPE
COLAS QUÉBEC INC. — CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX
RELATIFS À LA RÉFECTION D'UN TRONÇON DU CHEMIN GIRARD —
APO-2025-018**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-392 du 17 juin 2025 relative à l'adjudication d'un contrat pour l'exécution de travaux relatifs à la réfection d'un tronçon du chemin Girard à Groupe Colas Québec inc., appel d'offres n^o APO-2025-018, pour un montant de 497 500,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la visite d'inspection des travaux réalisée le 25 août 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la firme Apex Expert Conseil, gestionnaire de projet, d'appliquer une pénalité temporaire de 2 000,00 \$, avant taxes, en raison d'un retard d'exécution de quatre jours par rapport aux délais contractuels;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et d'Apex Expert Conseil d'accepter provisoirement les travaux, de procéder au paiement pour les travaux exécutés en date du 22 août 2025, d'y appliquer la pénalité temporaire précitée et de libérer 50 % de la retenue contractuelle;

CONSIDÉRANT le dépôt de réclamations, notamment pour frais supplémentaires et contestation de la pénalité précitée, par Groupe Colas Québec inc., mais que la Ville est toujours en analyse de celles-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter la réception provisoire des travaux en date du 25 août 2025, conformément au certificat émis par la firme Apex Expert Conseil joint au sommaire, et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à signer tout document requis à cette fin, pour le contrat pour l'exécution de travaux relatifs à la réfection d'un tronçon du chemin Girard, appel d'offres n° APO-2025-018;

D'autoriser le paiement de la facture n° 4388857, datée du 30 août 2025, d'un montant de 457 470,87 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, et moins la pénalité temporaire de 2 000,00 \$, avant taxes, à Groupe Colas Québec inc., pour le contrat découlant de l'appel d'offres n° APO-2025-018;

D'autoriser la libération de la moitié de la retenue contractuelle à Groupe Colas Québec inc., soit 22 873,54 \$, plus taxes, pour le contrat découlant de l'appel d'offres n° APO-2025-018;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-23-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-587

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT, RÉCEPTION PROVISoire DES TRAVAUX ET LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE CONTRACTUELLE — ÉLECTRICITÉ ANDRÉ LANGEVIN INC. — CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AU REMPLACEMENT DE CABINETS DE CONTRÔLE ET D'ÉQUIPEMENTS DE FEUX DE CIRCULATION POUR DEUX INTERSECTIONS — APO-2025-025

CONSIDÉRANT la résolution 2025-307 du 20 mai 2025 relative à l'adjudication d'un contrat pour la réalisation de travaux relatifs au remplacement de cabinets de contrôle et d'équipements de feux de circulation pour deux intersections à Électricité André Langevin inc., appel d'offres n° APO-2025-025, pour un montant de 164 400,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la visite d'inspection des travaux réalisée le 16 octobre 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la firme Artelia, gestionnaire du projet, de procéder au paiement des travaux, d'accepter la réception provisoire des travaux et de libérer 50 % de la retenue contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter la réception provisoire des travaux en date du 16 octobre 2025, conformément au certificat émis par la firme Artelia joint au sommaire, et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à signer tout document

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025 (SUITE)

requis à cette fin, pour le contrat pour la réalisation de travaux relatifs au remplacement de cabinets de contrôle et d'équipements de feux de circulation pour deux intersections, appel d'offres public n° APO-2025-025;

D'autoriser le paiement de la facture n° 9720, datée du 16 septembre 2025, d'un montant de 154 200,00 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Électricité André Langevin inc., pour le contrat découlant de l'appel d'offres n° APO-2025-025;

D'autoriser la libération de 50 % de la retenue contractuelle, soit un montant de 7 710,00 \$, avant taxes, à Électricité André Langevin inc., pour le contrat découlant de l'appel d'offres n° APO-2025-025;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-08 et le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-588

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 4 — GILLES AUDET EXCAVATION INC. — CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PONCTUELS DE PAVAGE POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026 — APO-2025-028

CONSIDÉRANT la résolution 2025-308 du 20 mai 2025 relative à l'adjudication d'un contrat pour l'exécution de travaux ponctuels de pavage pour les années 2025 et 2026 à Gilles Audet Excavation inc., appel d'offres n° APO-2025-028, pour un montant maximal de 700 000,00 \$, pour les deux années;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux exécutés en septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 11464, datée du 30 septembre 2025, d'un montant de 55 915,95 \$, plus taxes, à Gilles Audet Excavation inc., pour le contrat pour l'exécution de travaux ponctuels de pavage pour les années 2025 et 2026, appel d'offres n° APO-2025-028;

DE puiser les fonds requis sur les postes budgétaires et les projets suivants :

<u>Postes budgétaires</u>	<u>Projets</u>
02-413-10-521;	GTP-I-25-04;
02-320-10-521;	GTP-I-25-09;
	GTP-E-25-08.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-589

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 1 — P.E. PAGEAU INC. — CONTRAT D'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE, LOT 1 — ANNÉE 2025 — APO-2025-037

CONSIDÉRANT la résolution 2025-449 du 29 juillet 2025 relative à l'adjudication du lot 1 du contrat d'exécution de travaux pour la réfection de voirie et pavage pour l'année 2025 à P.E. Pageau inc., appel d'offres n° APO-2025-037, pour un montant de 1 923 104,15 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délais courts prévus au devis n'ont pas été respectés par l'entrepreneur pour certaines rues, et que ces retards sont pénalisables en vertu du contrat;

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025 (SUITE)

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics d'appliquer une retenue temporaire de 7 000,00 \$, avant taxes, pour non-respect des délais contractuels;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la firme Inova DT Consultants, de procéder au paiement du décompte n° 1 émis par P.E. Pageau inc. pour les travaux exécutés en date du 27 octobre 2025 et d'y appliquer la pénalité précitée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6
APPUYÉE PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 14288, datée du 30 octobre 2025, d'un montant de 1 360 719,27 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, et moins la retenue temporaire de 7 000,00 \$, avant taxes, à P.E. Pageau inc., pour le lot 1 du contrat d'exécution de travaux pour la réfection de voirie et pavage – Année 2025, appel d'offres n° APO-2025-037;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-25-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-590

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 1 — P.E. PAGEAU INC. — CONTRAT D'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE, LOT 2 — ANNÉE 2025 — APO-2025-037

CONSIDÉRANT la résolution 2025-449 du 29 juillet 2025 relative à l'adjudication du lot 2 du contrat d'exécution de travaux pour la réfection de voirie et pavage pour l'année 2025 à P.E. Pageau inc., appel d'offres n° APO-2025-037, pour un montant de 1 724 431,25 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délais courts prévus au devis n'ont pas été respectés par l'entrepreneur pour certaines rues, et que ces retards sont pénalisables en vertu du contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics d'appliquer une retenue temporaire de 10 000,00 \$, avant taxes, pour non-respect des délais contractuels;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la firme Inova DT Consultants, de procéder au paiement du décompte n° 1 émis par P.E. Pageau inc. pour les travaux exécutés en date du 27 octobre 2025 et d'y appliquer la pénalité précitée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 14289, datée du 30 octobre 2025, d'un montant de 1 267 350,39 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, et moins la retenue temporaire de 10 000,00 \$, avant taxes, à P.E. Pageau inc., pour le lot 2 du contrat d'exécution de travaux pour la réfection de voirie et pavage – Année 2025, appel d'offres n° APO-2025-037;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-25-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-591

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT FINAL — SCHELEMENTS J.F. INC. — CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE SCHELEMENT DE FISSURES SUR PAVAGE — SECTEURS MULTIPLES — DP-2025-012

CONSIDÉRANT la résolution 2025-309 du 20 mai 2025 relative à l'octroi d'un contrat pour la réalisation de travaux de scellement de fissures sur pavage — secteurs multiples à Scellements J.F. inc., demande de prix n° DP-2025-012, pour un montant maximal de 50 000,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement final du contrat, suite à la fin des travaux en date du 15 août 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n^{os} 2486 et 2487, d'un montant total de 47 239,49 \$, plus taxes, à Scellements J.F. inc., pour le contrat pour la réalisation de travaux de scellement de fissures sur pavage — secteurs multiples, demande de prix n° DP-2025-012;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-320-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-592

TRAVAUX PUBLICS — RENOUVELLEMENT 2025-2026 — TRAFIC INNOVATION INC. — SERVICES INFONUAGIQUES PRÉVUS AU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR DES AFFICHEURS DE VITESSE GÉRÉS PAR UNE APPLICATION INFONUAGIQUE — APO-2022-022

CONSIDÉRANT la résolution 2022-252 du 7 juin 2022 relative à l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement pour des afficheurs de vitesse gérés par une application infonuagique à Trafic Innovation inc., appel d'offres n° APO-2022-022, pour un montant de 54 920,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le contrat comprenait des frais d'accès aux services infonuagiques jusqu'en septembre 2025, lesquels permettent d'assurer la gestion des afficheurs de vitesse et l'exploitation des données collectées;

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du contrat permettant à la Ville de reconduire le contrat pour les frais d'accès aux services infonuagiques pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, aux mêmes clauses et conditions;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de reconduire le contrat pour les frais d'accès infonuagiques à partir de septembre 2025 jusqu'en septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉE PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7

ET RÉSOLU :

DE renouveler le contrat d'utilisation de l'application infonuagique, conformément au contrat d'approvisionnement pour des afficheurs de vitesse gérés par une application infonuagique, appel d'offres n° APO-2022-022, avec Trafic Innovation inc. pour l'année 2025-2026 au montant de 2 475,00 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis pour l'année 2025 sur le poste budgétaire 02-320-10-332 et de prévoir les sommes au budget 2026.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-593

TRAVAUX PUBLICS — RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2026 — GROUPE LAMBERT QUÉBEC INC. — CONTRAT DE SERVICE POUR LA LOCATION D'OUTILS ET D'ÉQUIPEMENTS DIVERS — DP-2024-035

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025 (SUITE)

CONSIDÉRANT la résolution 2024-686 du 17 décembre 2024 relative à l'octroi d'un contrat de service pour la location d'outils et d'équipements divers à Groupe Lambert Québec inc., demande de prix n° DP-2024-035, pour un montant maximal de 25 000,00 \$, plus taxes, pour un an;

CONSIDÉRANT QUE les articles 1.14, 2.2.2 et 2.3 du contrat prévoient une option de renouvellement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au renouvellement du contrat pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8
ET RÉSOLU :

DE renouveler le contrat de services pour la location de petits outils et d'équipements divers avec Groupe Lambert Québec inc., à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée d'un an, pour un montant maximal de 25 500,00 \$, plus taxes, selon les conditions et modalités prévues aux documents de la demande de prix n° DP-2024-035;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-320-10-516, budget 2026.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-594

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION — CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE CABINETS DE CONTRÔLE ET D'ÉQUIPEMENTS DE FEUX DE CIRCULATION POUR L'INTERSECTION DE LA RUE DE ROTTERDAM ET DE LA ROUTE 138 ET CELLE DE LA RUE DE L'HÊTRIÈRE ET DE L'ACCÈS COMMERCIAL DU MÉTRO PLUS ST-AUGUSTIN — APO-2025-040

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2025-040 relatif à un contrat pour le remplacement de cabinets de contrôle et d'équipements de feux de circulation pour l'intersection de la rue de Rotterdam et de la Route 138 et celle de la rue de l'Hêtrière et de l'accès commercial du Métro Plus St-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois soumissions et que suivant l'analyse de la conformité, elles ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour le remplacement de cabinets de contrôle et d'équipements de feux de circulation pour l'intersection de la rue de Rotterdam et de la route 138 et celle de la rue de l'Hêtrière et de l'accès commercial du Métro Plus St-Augustin, appel d'offres n° APO-2025-040, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Électricité André Langevin inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 20094874, selon les prix de sa soumission datée 21 octobre 2025, pour un montant de 154 450,00 \$, plus taxes;

D'autoriser un virement budgétaire de 162 154,00 \$ du poste 02-131-10-951 vers le poste 03-310-00-000;

D'autoriser un virement budgétaire de 162 154,00 \$ du poste 03-310-00-000 vers le projet GTP-I-24-08;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-08.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-595

TRAVAUX PUBLICS — OCTROI — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX RELATIFS À LA RÉFECTION D'UN ÉMISSAIRE PLUVIAL — DP-2025-033

CONSIDÉRANT la demande de prix n° DP-2025-033 visant la conclusion d'un contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux relatifs à la réfection d'un émissaire pluvial;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres et que suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elles ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux relatifs à la réfection d'un émissaire pluvial, conformément à la demande de prix n° DP-2025-033, au fournisseur ayant présenté la meilleure offre, soit Groupe Conseil CHG inc., à compter de la date d'octroi, selon les prix de son offre datée du 27 octobre 2025, pour un montant de 34 000,00 \$, plus taxes;

D'autoriser un virement budgétaire de 35 695,75 \$ du poste 02-340-10-521 vers le poste 03-310-00-000;

D'autoriser un virement budgétaire de 35 695,75 \$ du poste 03-310-00-000 vers le projet GTP-I-24-07;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-07.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-596

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE CPE COURI-COURETTE POUR L'ANNÉE 2026 — HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN CAS D'ÉVACUATION FORCÉE

CONSIDÉRANT la demande pour l'année 2026 de la coordonnatrice des installations du CPE Couri-Courette, situées au 190, route de Fossambault et au 399, rue du Charron, pour répondre aux exigences du ministère de la Famille en cas d'évacuation forcée de leurs bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE cette demande implique d'héberger temporairement, dans deux bâtiments de la Ville, les enfants et le personnel des installations du CPE Couri-Courette en cas d'évacuation;

CONSIDÉRANT QUE l'une des installations du CPE Couri-Courette est voisine de l'hôtel de ville et que l'autre est voisine de la bibliothèque Alain-Grandbois;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'hébergement d'urgence, la supervision des enfants des installations du CPE Couri-Courette sera assurée par le personnel du CPE;

CONSIDÉRANT QUE l'hébergement sera temporaire et de courte durée, le temps que les parents récupèrent leur(s) enfant(s);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'hébergement temporaire à l'hôtel de ville et à la bibliothèque Alain-Grandbois des enfants et du personnel du CPE Couri-Courette en cas d'évacuation pour l'année 2026, le tout sans frais.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-597

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) 2025-2028 POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET D'AMÉLIORATION DU CENTRE SOCIOCRÉATIF DELPHIS-MAROIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités pour l'obtention d'une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via le *Programme d'amélioration et de construction des infrastructures municipales* (ci-après le « PRACIM »);

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement et d'amélioration du Centre sociocréatif Delphis-Marois;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réaménagement et d'amélioration du Centre sociocréatif Delphis-Marois sont admissibles au volet 1 du programme PRACIM;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités pour l'obtention d'une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) via le PRACIM;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit approuver le dépôt de la demande d'aide financière au PRACIM;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été soumis au *Programme quinquennal des immobilisations (PQI)*, afin que les travaux se réalisent en 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6

APPUYÉE PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'amélioration et de construction des infrastructures municipales (PRACIM)*, d'autoriser la signature de tout document requis à cette fin par le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ou son remplaçant, dans le cadre du projet de réaménagement et d'amélioration du Centre sociocréatif Delphis-Marois;

DE confirmer que la Ville a pris connaissance du guide PRACIM 2025-2028 et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

DE s'engager, si la Ville obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci, ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;

DE confirmer, si la Ville obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-598

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) 2025-2028 POUR LE PROJET DE REVITALISATION D'UN BÂTIMENT AU PARC RIVERAIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités pour l'obtention d'une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via le *Programme d'amélioration et de construction des infrastructures municipales* (ci-après le « PRACIM »);

CONSIDÉRANT le projet de revitalisation d'un bâtiment au Parc Riverain;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de revitalisation d'un bâtiment au Parc Riverain sont admissibles au volet 1 du Programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités pour l'obtention d'une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) via le PRACIM;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au PRACIM;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été soumis au *Programme quinquennal des immobilisations (PQI)*, afin que les travaux se réalisent en 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'amélioration et de construction des infrastructures municipales (PRACIM)*, d'autoriser la signature de tout document requis à cette fin par le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ou son remplaçant, dans le cadre du projet de revitalisation d'un bâtiment au Parc Riverain;

DE confirmer que la Ville a pris connaissance du guide du PRACIM 2025-2028 et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

DE s'engager, si la Ville obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci, ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;

DE confirmer, si la Ville obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-599

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE CONTRACTUELLE — GMR INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RELOCALISATION DU POSTE DE DISTRIBUTION DE CARBURANT DU GARAGE MUNICIPAL — APO-2023-025

CONSIDÉRANT la résolution 2023-237 du 2 mai 2023 relative à l'adjudication du contrat de construction pour la relocalisation du poste de distribution de carburant du garage municipal à GMR inc., appel d'offres n° APO-2023-025, pour un montant de 399 614,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-444 du 27 août 2024 relative à la réception provisoire des travaux en date du 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT la facture n° 6724 datée du 12 mars 2025 d'un montant de 223,10 \$, plus taxes, et la facture n° 6755 datée du 31 mars 2025 d'un montant de 1 706,85 \$, plus taxes, qui ont été transmises à la Ville pour des travaux qui sont sous garantie et que la clause 4.6.5 des documents d'appel d'offres prévoit que ces travaux sont aux frais de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a payé la facture n° 6724, mais n'a pas payé la facture n° 6755;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme Expertise CJF d'accepter la réception définitive des travaux en date du 17 septembre 2025, de procéder au paiement du solde de la retenue contractuelle et d'effectuer une retenue permanente de 223,10 \$, plus taxes, concernant la facture n° 6724 payée erronément;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8
ET RÉSOLU :

D'autoriser la réception définitive des travaux en date du 17 septembre 2025, conformément au rapport journalier daté du 17 septembre 2025 émis par M. Julien Fournier de la firme Expertise CJF, joint au sommaire, et d'autoriser le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ou son remplaçant, à signer tout document requis à cette fin pour le contrat de construction pour la relocalisation du poste de distribution de carburant du garage municipal, appel d'offres n° APO-2023-025;

D'autoriser le paiement de la facture n° 6914, datée du 4 septembre 2025, d'un montant de 20 104,29 \$, plus taxes, représentant la libération du solde de la retenue contractuelle, à GMR inc., moins une retenue permanente d'un montant de 223,10 \$, avant taxes, correspondant à la facture n° 6724 datée du 12 mars 2025, payée par la Ville, pour un total à payer de 19 881,19 \$, plus taxes, pour le contrat de construction pour la relocalisation du poste de distribution de carburant du garage municipal, appel d'offres n° APO-2023-025;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-600

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 25 —
CONSTRUCTION DURAND INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR
L'AGRANDISSEMENT, LE RÉAMÉNAGEMENT ET LA MISE AUX NORMES DU
GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-
DESMAURES — APO-2023-001**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-377 du 4 juillet 2023 relative à l'adjudication du contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville à Construction Durand inc., appel d'offres n° APO-2023-001, pour un montant de 17 664 625,35 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme DG3A inc., gestionnaire de projet, de procéder au paiement du décompte n° 25, révision 1, émis par Construction Durand inc. pour les travaux effectués du 1^{er} au 30 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4
APPUYÉE PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 8089, datée du 30 septembre 2025, d'un montant de 599 435,49 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Construction Durand inc., pour le contrat de construction pour l'agrandissement, le réaménagement et la mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville, appel d'offres n° APO-2023-001;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-601

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 2 — GROUPE
RELIEF INC. — CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX RELATIFS AU
PROLONGEMENT DES SENTIERS ET À L'AMÉNAGEMENT D'UN
STATIONNEMENT SECONDAIRE AU PARC RIVERAIN — APO-2025-016**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-315 du 20 mai 2025 relative à l'adjudication d'un contrat pour l'exécution de travaux relatifs au prolongement des sentiers et à l'aménagement d'un stationnement secondaire au Parc Riverain à Groupe Relief inc., appel d'offres n° APO-2025-016, pour un montant de 214 160,32 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de Opaysage Architectes paysagistes, gestionnaire du projet, de procéder au paiement du deuxième décompte émis par Groupe Relief inc. pour les travaux effectués au 21 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Élise Paquette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 5836, datée du 21 octobre 2025, d'un montant de 140 842,60 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Groupe Relief inc. pour le contrat pour l'exécution de travaux relatifs au prolongement des sentiers et à l'aménagement d'un stationnement secondaire au Parc Riverain, appel d'offres n° APO-2025-016;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-25-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-602

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 2 —
CONSTRUCTION MP-K INC. — CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX
POUR LE RÉAMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT AU PARC PLACE-PORTNEUF —
APO-2025-019**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-443 du 3 juillet 2025 relative à un contrat de construction pour l'exécution de travaux pour le réaménagement d'un bâtiment au parc Place-Portneuf à Construction MP-K inc., appel d'offres n° APO-2025-019, pour un montant de 276 800,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de Groupe d'Artech inc., gestionnaire du projet, de procéder au paiement du deuxième décompte, facture n° 25006-02, émise par Construction MP-K inc. pour les travaux effectués au 30 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Bouchard, conseiller, district numéro 8
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 25006-02, datée du 30 septembre 2025, d'un montant de 61 409,98 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Construction MP-K inc. pour le contrat de construction pour l'exécution de travaux pour le réaménagement d'un bâtiment au parc Place-Portneuf, appel d'offres n° APO-2025-019;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-24-10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-603

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 1 — GROUPE
RELIEF INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR L'EXÉCUTION DES
TRAVAUX RELATIFS À LA RÉFECTION D'UNE PATINOIRE ET À
L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT, D'UNE AIRE DE REPOS ET DE
SENTIERS AU PARC RICHARD-GOSSELIN (PHASE 1) — APO-2025-033**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-444 du 3 juillet 2025 relative à l'adjudication d'un contrat de construction pour l'exécution des travaux relatifs à la réfection d'une patinoire et à l'aménagement d'un stationnement, d'une aire de repos et de sentiers au Parc Richard-Gosselin (Phase 1) à Groupe Relief inc., appel d'offres n° APO-2025-033, pour un montant de 691 494,62 \$, plus taxes;

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025 (SUITE)

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de BC2 Groupe Conseil inc., gestionnaire du projet, de procéder au paiement du premier décompte émis par Groupe Relief inc. pour les travaux effectués au 30 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 5824, datée du 29 octobre 2025, d'un montant de 431 768,84 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Groupe Relief inc., pour le contrat de construction pour l'exécution des travaux relatifs à la réfection d'une patinoire et à l'aménagement d'un stationnement, d'une aire de repos et de sentiers au Parc Richard-Gosselin (Phase 1), appel d'offres n° APO-2025-033;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-24-12.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2025-604

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — OCTROI — CONTRAT POUR L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DE LA MAINTENANCE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR (GMAO) — DP-2025-025

CONSIDÉRANT la demande de prix n° DP-2025-025 visant la conclusion d'un contrat pour l'implantation d'un système de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois offres et que suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elles ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut octroyer le contrat au fournisseur ayant présenté la meilleure offre globale;

CONSIDÉRANT QUE le Service des bâtiments, parcs et espaces verts recommande l'octroi du contrat à Cogep inc., même si son offre est de 7 061,00 \$ supérieure au prix du fournisseur le moins cher, soit Conception Interéal inc., pour les motifs suivants :

- un écart de prix peu significatif (inférieur à 500,00 \$) en considérant des banques d'heures équivalentes pour les deux fournisseurs, soit un écart de 861,00 \$ en considérant 100 heures et un écart de 61,00 \$ en considérant 60 heures;
- une expérience supérieure avec des organismes municipaux;
- jusqu'à 50 licences d'utilisateurs cols-bleus sans frais;
- une meilleure flexibilité, personnalisation ou possibilité de modules additionnels;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Levesque, conseiller, district numéro 7

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat pour l'implantation d'un système de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO), conformément à la demande de prix n° DP-2025-025, au fournisseur ayant présenté la meilleure offre globale, soit Cogep inc., à compter de la date d'octroi, selon les prix de son offre datée du 25 août 2025, pour un montant de 35 500,00 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-195-10-419.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 32.

Signé

Sylvain Juneau, maire

Signé

Marie-Josée Couture, greffière